

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.45657 (2016/X)
Etat membre	France
Numéro de référence de l'Etat membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Direction de la législation fiscale 139 rue de Bercy 75012 PARIS bureau.a-dlf@dgfip.finances.gouv.fr
Titre de la mesure d'aide	Exonération de cotisation foncière pour les entreprises situées dans une zone de revitalisation rurale
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	article 45 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de la loi de finances rectificative pour 2015 article 1465 A du code général des impôts http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4319-PGP.html?identifiant=BOI-IF-CFE-10-30-40-20150603 Permalien du Bulletin officiel des finances publiques qui sera mis à jour au plus tard le 1er juillet 2016.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification XR 35/2008
Durée	01.01.2016 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	Toutes les entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	-
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Avantage fiscal ou exonération de taxation
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14) – Régime	75 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025073977&cidTexte=LEGITEXT000006069577>